

<b>Session 2009</b>		<b>Code : 500 32314</b>	<b>Page : 1/1</b>
<b>Examen :</b> <b>Spécialité :</b> <b>Epreuve :</b>	<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA EP2B - CONDUITE D'UNE PROJECTION ( PARTIE NUMERIQUE )</b>		<b>Durée totale 0h 15 Coefficient: 3</b>

## SUJET A REMETTRE AUX CANDIDATS

### PARTIE NUMERIQUE

#### Conduite d'une projection (temps imparti: 15 minutes)

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle

Aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé.

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- arrêter le programme, le modifier et le remettre en route à la demande de l'examineur. ( Le choix de la modification, du point d'arrêt du programme et de son re-démarrage est à l'appréciation de l'examineur)
- mettre hors exploitation les équipements de projection